

CONSEIL MUNICIPAL

du 5 AVRIL 2014

PROCES VERBAL

ETAIENT PRESENTS :

M. COSNIER,
Mme COUSTENOBLE, M. MOTTEAU, Mme VENGEON, M. FILLIAU, Mme MAAREK-LEMARIE,
M. BOUMARAF, Mme ASSASSI, M. BENOIS, Mme BOURMEAU, M. MARTINEAU, Mme MAYET,
M. POTTIER, Mme RIGOREAU, M. POIRIER, Mme SUREDA, M. VAGNER, Mme ESNAULT,
M. ROUSSEAU, Mme OGER, M. LEGENDRE, Mmes ALLAIRE, CHOMIENNE, M. GARCIA,
Mme GALINAT, M. PEANO, Mme PAVIE, M. BOUCHER.

ETAIT ABSENT EXCUSE :

M. BONNAMY.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers votants : 28

Mme MAAREK-LEMARIE est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 31 mars 2014

Le 5 avril 2014 à 10h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-Renault, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014 se sont réunis dans la salle des délibérations à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

COSNIER Michel

VENGEON Brigitte

BOUMARAF Nordine

BOURMEAU Emmanuelle

POTTIER Serge

SUREDA Aurore

ROUSSEAU Yves

ALLAIRE Jocelyne

GALINAT Valérie

BOUCHER Franck

COUSTENOBLE Dalila

FILLIAU Gilles

ASSASSI Nadia

MARTINEAU Robert

RIGOREAU Véronique

VAGNER Christian

OGER Sabrina

CHOMIENNE Christiane

PEANO Philippe

MOTTEAU Georges

MAAREK-LEMARIE Michèle

BENOIS Christian

MAYET Evelyne

POIRIER Jacky

ESNAULT Rachel

LEGENDRE David

GARCIA Fernand

PAVIE Françoise

Etait absent : **BONNAMY Gérard**

Conformément à l'article L 2121-15, un secrétaire de séance est désigné en la personne de Mme Michèle MAAREK-LEMARIE.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian VAGNER, doyen de l'assemblée.

M. VAGNER donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections du 30 mars 2014 :

INSCRITS	3.674
VOTANTS	2.229
SUFFRAGES EXPRIMES	2.128

Liste « FIERS D'ETRE RENAUDINS »	993
Liste « CHATEAU-RENAULT CAP 2020 »	877
Liste « RENAUDAIS ACTION 2014 »	258

En fonction des résultats obtenus et suivant la règle proportionnelle, la liste « **FIERS D'ETRE RENAUDINS** » obtient 22 sièges, la liste « **CHATEAU – RENAULT CAP 2020** » obtient 6 sièges et la liste « **RENAUDAIS ACTION 2014** » obtient 1 siège.

M. VAGNER déclare installés :

M. COSNIER, Mme COUSTENOBLE, M. MOTTEAU, Mme VENGEON, M. FILLIAU, Mme MAAREK-LEMARIE, M. BOUMARAF, Mme ASSASSI, M. BENOIS, Mme BOURMEAU, M. MARTINEAU, Mme MAYET, M. POTTIER, Mme RIGOREAU, M. POIRIER, Mme SUREDA, M. VAGNER, Mme ESNAULT, M. ROUSSEAU, Mme OGER, M. LEGENDRE, Mmes ALLAIRE, CHOMIENNE, M. GARCIA, Mme GALINAT, M. PEANO, Mme PAVIE, MM. BOUCHER. BONNAMY.

ELECTION DU MAIRE

M. VAGNER donne lecture du mode d'élection du Maire.

Constitution du bureau de vote :

Le Conseil Municipal propose deux assesseurs : Mme COUSTENOBLE et M. BOUCHER.

Conformément aux articles L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT, M. VAGNER invite le Conseil à procéder à l'élection du maire.

Sont candidats au poste de Maire : M. COSNIER Michel, Mme Christiane CHOMIENNE.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

M. Michel COSNIER	21
Mme Christiane CHOMIENNE	6
Mme Dalila COUSTENOBLE	1

M. Michel COSNIER ayant obtenu la majorité absolue **est proclamé Maire** et est immédiatement installé.

M. VAGNER remet la présidence à M. COSNIER qui s'adresse à l'ensemble des conseillers.

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Merci de me confier à nouveau la responsabilité et la charge d'être le premier magistrat de la Ville, et ceci pour la 3^{ème} fois consécutive, en 4 mandats d'élu communal.

Aujourd'hui, je voudrais d'abord saluer les nouveaux élus castelrenaudins parce que, en vous présentant à ces élections municipales, vous vous êtes en même temps engagés à vous mettre au service de nos concitoyens, au service de l'intérêt général pour une réelle mission de service public.

Cette mission est un engagement civique volontaire parce qu'elle est désintéressée et qu'elle n'est ni éphémère ni de circonstance. Elle est également fondamentalement citoyenne parce qu'elle est motivée par une envie de progrès et une soif de "mieux vivre ensemble" au sein de la cité.

Parmi les nouveaux venus, je tiens à saluer particulièrement, et rendre un hommage appuyé et sincère, à monsieur Franck Boucher, qui a subi des atteintes personnelles marquées de sectarisme et d'intolérance, qu'il a surmontées avec beaucoup de courage ainsi qu'une grande dignité.

Je retrouve d'autre part un certain nombre d'élus sortants, sur lesquels je sais pouvoir compter. Ainsi la nouvelle représentation municipale s'en trouve profondément recomposée avec des apports toujours intéressants, de par la multiplicité des âges, des expériences et des origines socioprofessionnelles.

Vous vous êtes engagés pour 6 ans, qui dans la majorité qui dans la minorité, avec le même objectif de faire évoluer la Ville dans le même élan, dans l'amplification de cet essor qu'elle a initié dès le début de ce 21^{ème} siècle.

C'est pour cela que je nous inscris résolument dans la chronologie de l'histoire car, il en faut être conscients, vous nous rejoignez pour participer à l'écriture d'une nouvelle page de notre histoire communale.

Comme nous nous y sommes préparés, nous serons force de proposition, le groupe majoritaire encore davantage puisque nous travaillerons à mettre en œuvre et à réaliser notre projet municipal, en continuité de ce bilan conséquent que nous pouvons brandir avec satisfaction et avec fierté.

Puis il y aura des échanges, des discussions, des débats, des oppositions, des amendements parce que nos opinions, nos idées, voire nos différences, qui font le débat démocratique, l'imposent.

Quoique certains en disent, notre ville est loin d'être en déclin. Bien au contraire elle jouit d'une bonne et méritée notoriété. Je ne la revendique pas pour moi tout seul, ni pour notre groupe car toutes les municipalités qui se sont succédées ont apporté leur pierre à ce bel édifice. Mais notre contribution depuis 2001 a été généreuse déterminante et efficace.

Dès lors, notre ambition commune doit être de réunir les conditions optimales pour que Château-Renault continue à être un pôle de centralité de plus en plus proéminent au sein de ce secteur Nord Est du département, rayonnant sur le Castelrenaudais et largement au-delà, le plus loin possible pour être le mieux entendu.

Durant ces 6 années à venir, je vous invite donc à donner tout ce que vous êtes en mesure de mettre à profit pour cette belle ville de Château-Renault, afin que nous soyons toujours et encore « Fiers d'être Renaudins ».

Bon courage à tous et merci de votre adhésion.

Mme CHOMIENNE espère que ce nouveau mandat permettra aux élus de l'opposition d'être intégrés et mieux représentés dans les commissions et autres délégations.

M. COSNIER répond que cela dépend de tous, chacun doit être dans de bonnes conditions pour travailler au bénéfice de l'intérêt général.

Il explique qu'il faut avoir conscience qu'il s'agit d'un engagement très intéressant mais très accaparant.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de 8 adjoints au Maire maximum (ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal).

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 7 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal fixe à **7** le nombre des adjoints au Maire.

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

M. le Maire propose une liste de 7 Adjoints :

- . Mme Dalila COUSTENOBLE
- . M. Nordine BOUMARAF
- . Mme Michèle MAAREK-LEMARIE
- . M. Gilles FILLIAU
- . Mme Brigitte VENGEON
- . M. Christian BENOIS
- . M. Georges MOTTEAU

A l'issue de ce délai, le Maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire a été déposée.

Il est procédé à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau de vote et dans les mêmes conditions que l'élection du Maire.

Le Conseil Municipal procède au vote dont le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	28
Bulletins nuls :	6
Suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

La liste des adjoints proposée par M. Michel COSNIER ayant obtenu la majorité absolue,

Mme COUSTENOBLE, M. BOUMARAF, Mme MAAREK-LEMARIE, M. FILLIAU, Mme VENGEON, M. BENOIS, M. MOTTEAU sont proclamés adjoints **et immédiatement installés.**

M. le Maire donne une indication sur les attributions des Adjoints.

1^{er} ADJOINT : Mme Dalila COUSTENOBLE

Ressources Humaines, Finances - Suivi du Budget

2^{ème} ADJOINT : M. Nordine BOUMARAF

Action Sociale : cohésion et solidarité, Jeunesse : scolarité, animation, éducation, Sports - Loisirs, Vie Associative

3^{ème} ADJOINT : Mme Michèle MAAREK-LEMARIE

Culture et Patrimoine, Musée, Citoyenneté - démocratie

4^{ème} ADJOINT : M. Gilles FILLIAU

Image de la Ville : signalétique, circulation, quartiers, vivre ensemble, Hébergements et Loisirs : camping - gîte - aires de jeux, Animation locale : salles, matériel, fêtes, foires

5^{ème} ADJOINT : Mme Brigitte VENGEON

Aménagement de la Ville, projets - maîtrise d'ouvrage

Rayonnement territorial : intercommunalité, Communication - Médiation - Tourisme - Loisirs

6^{ème} ADJOINT : M. Christian BENOIS

CADRE de Vie : Bâtiments - voiries - espaces verts - parcs et bois, Suivi des chantiers - maîtrise d'œuvre, Propreté logistique - véhicules – transport - Cimetière et Monuments

7^{ème} ADJOINT : M. Georges MOTTEAU

Cadre de vie - Environnement - Trame bleue - Eau et Assainissement

M. COSNIER ajoute qu'il se chargera, aidé d'un conseiller délégué, de la sécurité, des commerces et des marchés.

Le Service d'action sociale sera scindé en deux, le CCAS d'une part, et la Cohésion Sociale et Solidarité d'autre part.

INFORMATIONS :

M. COSNIER signale aux élus qu'un livret présentant la fonction d'élu leur est offert et qu'une réunion d'information organisée par l'association des Maires d'Indre et Loire aura lieu jeudi 17 avril à la Tannerie.

Il propose que la prochaine réunion du Conseil Municipal soit fixée au jeudi 17 avril à 19h30.

Il remercie les élus et les membres experts qui quittent la fonction et lance un appel aux personnes engagées sur les trois listes durant la campagne électorale à continuer de s'investir, notamment dans les commissions qui seront créées prochainement.

Il invite le nouveau conseil à poser pour la photo de groupe.

x x x x x x

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h35

x x x x x x